

Le site internet municipal est opérationnel : www.roquelaure.fr

Publié le 16/10/2015 à 03:52, Mis à jour le 16/10/2015 à 07:46



Tous sont heureux : «Ça marche !»./Photo DDM, G. C.

Le site internet de la mairie de **Roquelaure** est opérationnel. Pour Michel Baylac, maire, ce site était un engagement de la campagne électorale. «Nous voulions opter pour des communications plus modernes. Nous avons donc consulté plusieurs possibilités.» La municipalité a choisi le format du site internet communal préconisé et mis en place par l'Association des maires ruraux de France. Le service de site internet communal est campagnol.fr ; il a été primé à l'occasion de l'édition 2010, lauréat du Trophée européen de l'innovation territoriale. L'Association des maires ruraux de France permet désormais à ses adhérents de disposer d'un site internet communal pour 180 € TTC par an. Une offre «tout compris» dont la principale caractéristique est sa simplicité d'utilisation. La section communication, sous la présidence de la seconde adjointe Pascale Urizzi, a concocté ce site, qui, à ce jour, est ouvert et demande à être amélioré tous les jours. Le maire est satisfait de cette opération : «C'est un site qui est en lien avec la communauté de communes Cœur de Gascogne, naturellement le service de relais public et par ce biais-là, le public peut télécharger tous les documents administratifs nécessaires. On peut également être en lien avec la préfecture. Avant d'être un outil ludique, ce sera un outil d'information et d'aide pour le citoyen».